

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Département de Saône-et-Loire - DAJ - Pôle Contrats - Concurrence

**Correspondant :** M. Le Président, Espace Duhesme - 18 rue de Flacé - CS 70126, 71026 Mâcon cedex 9, télécopieur : 03 85 39 76 52, adresse internet : <http://saoneetloire71.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché : Assistance technique pour l'installation de systèmes anti intrusion et de caméras dans les collèges publics du Département**

**Catégorie de services :** 12

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 71356200

**Code NUTS :** FRC13

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Assistance technique pour l'installation de systèmes anti intrusion et de caméras dans les collèges publics du Département
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché est divisé en 3 phases :
  - Phase n° 1 : Définition du principe de mise en oeuvre et rédaction du dossier de consultation des entreprises
  - Phase n° 2 : Assistance technique pour le choix des entreprises
  - Phase n° 3 : Assistance technique pour l'organisation, le suivi et la réception des travaux

Les délais d'exécution de chaque phase sont les suivants (démarrent à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage de la phase) :

Phase n°1 : 8 semaines

Phase n°2 : 2 semaines

Phase n°3 : 4 ans

**Prestations divisées en lots :** non

**Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) :** 15 avril 2021

**Cautionnement et garanties exigés :** Néant

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Mandat administratif (virement bancaire) et délai maximum de paiement de 30 jours.

Avance de 15 %.

Financement sur le budget départemental.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

## **Unité monétaire utilisée, l'euro**

### **Conditions de participation :**

- Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles  
Capacités techniques  
Capacités financières
- Capacité économique et financière - références requises : Lettre de candidature et déclaration du candidat dûment complétées (DC1 et DC2 joints),  
Les entreprises créées après le 31 décembre de l'année précédente devront produire un récépissé de dépôt auprès du centre de formalités des entreprises.
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
  - Le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat en cas de délégation,
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Les moyens techniques et humains du candidat,
  - Des références datant de moins de 3 ans et/ou qualifications de l'entreprise pour des prestations similaires.

### **Marché réservé : Non**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres : 11 mars 2021 à 17 h 00**

**Délai minimum de validité des offres :** 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DPMG.21.009.CB

**Renseignements complémentaires :** Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plate-forme d'administration électronique Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats sont invités à poser leur(s) question(s) via cette plate-forme ou à l'adresse indiquée dans le présent avis.

Remise des offres sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 12 février 2021

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas, B.P. 61616,

**Détails d'introduction des recours :** Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).